

Une politique d'intégration insuffisante en France

Un audit engagé pour le compte du ministère de l'intérieur fait un bilan en demi-teinte du quinquennat

Dans les programmes des candidats à l'élection présidentielle, la question de l'intégration des étrangers s'égraine au fil de propositions autour du travail ou de l'apprentissage de la langue. La candidate du Rassemblement national, Marine Le Pen, et celle du parti Les Républicains, Valérie Pécresse, souhaitent par exemple que la naturalisation soit soumise à des critères de mérite et d'assimilation, tandis que le président candidat, Emmanuel Macron, entend conditionner l'octroi de titres de séjour long à un examen professionnel et à une insertion professionnelle. Quant à l'écologiste Yannick Jadot et à la socialiste Anne Hidalgo, ils veulent autoriser les demandeurs d'asile à travailler, alors que le candidat d'extrême droite Eric Zemmour souhaite expulser les étrangers au chômage...

La stratégie publique d'intégration reste toutefois globalement

Les conditions d'apprentissage du français restent inadéquates aux publics les plus «vulnérables»

méconnue et peu portée politiquement. Deux rapports d'évaluation réalisés en 2021 pour le compte du ministère de l'intérieur par le cabinet d'audit EY (anciennement Ernst & Young), dont *Le Monde* a pris connaissance, montrent qu'elle souffre encore d'un manque de moyens et de cohérence.

Ces travaux n'ont pas vocation à être rendus publics. Ils évaluent la politique menée sous le quinquennat d'Emmanuel Macron à l'aune des réformes engagées. En 2018, le gouvernement d'Edouard Philippe avait pris des mesures pour renforcer les dispositifs existants. Elles consistaient principalement dans le doublement des heures pour l'apprentissage du français dispensées aux primo-arrivants qui signent un contrat d'intégration républicaine (CIR). Un effort «*unaniment salué*», souligne EY. Aujourd'hui, près d'un primo-arrivant sur deux est orienté vers des sessions de 400 ou de 600 heures de français et 75 % atteignent le niveau A1 – il correspond à une maîtrise élémentaire de la langue –, contre 66 % avant la réforme de 2018.

Une approche «plus pratique»
Cependant, les conditions d'apprentissage restent inadéquates aux publics les plus «vulnérables», en particulier les non-lecteurs et les non-scripteurs, surreprésentés parmi les réfugiés. Près de la moitié des formateurs interrogés «*estiment que les formations ne répondent pas aux besoins de ces publics*».

Sont notamment mis en cause le manque d'homogénéité des groupes d'apprentissage, le peu de flexibilité des offres de formation – difficilement conciliables avec des contraintes de garde d'enfants, en particulier pour les femmes –, la réalité d'un hébergement souvent instable ou des besoins d'ordre sanitaire, social, ainsi que l'«*urgence*» pour les publics primo-arrivants à occu-



Edouard Philippe, alors premier ministre, rencontre des réfugiés, à Lyon, le 19 février 2018. JEAN-PHILIPPE KSIAZK/APP

per un emploi. En outre, souligne EY, «*le poids du critère prix semble avoir été trop important pour permettre un saut qualitatif marqué et inciter les organismes à innover et à améliorer durablement leurs formations tout en restant à l'équilibre financier*».

L'audit encourage par ailleurs à augmenter la quantité d'heures de formation aux niveaux supérieurs de maîtrise du français (A2 et B1), car le niveau A1 «*ne permet en aucun cas d'atteindre le degré d'autonomie suffisant pour une intégration durable et de qualité en France*». «*L'exigence des employeurs, relève EY, y compris pour des emplois peu qualifiés ou pour des entrées en formation qualifiante, freine les entrées en emploi pour des publics ayant atteint seulement le niveau A1.*»

Outre la langue, la réforme impulsée par le gouvernement en 2018 a consisté dans le doublement des heures de formation civique, qui s'étaient aujourd'hui sur quatre jours. Y sont abordés des généralités sur la France, des informations

clés relatives à la santé, au logement ou encore à la socialisation, les principes et valeurs de la République ou encore des mises en situation relatives à l'insertion professionnelle.

Une réforme qui «*ne semble pas avoir eu les effets escomptés sur la durée*», relativise EY. A l'occasion d'entretiens de fin de CIR, les auditeurs ont pu remarquer que peu de primo-arrivants sont capables de préciser ce qu'ils ont retenu de la formation civique. «*C'est la notion même de cours de formation civique qui peut être questionnée*», souligne EY, qui recommande une approche «*plus pratique et opérationnelle*».

«Méfiance des bailleurs»

Les rapports d'audit se penchent aussi sur l'accès au logement et à l'emploi des réfugiés. A l'heure où le gouvernement déploie des moyens considérables pour assurer l'accueil des Ukrainiens fuyant la guerre, à travers l'octroi d'une protection temporaire, leur hébergement et l'accès immédiat au marché du travail,

EY rappelle que «*la durée moyenne d'un parcours d'intégration est de deux à trois ans*» pour un réfugié et qu'il souffre de carences.

Les exemples sont nombreux : accès limité aux outils numériques, lacunes dans l'accompagnement en santé mentale et psychique, lenteurs dans l'obtention de documents d'identité et de titres de séjour, blocages récurrents dans l'accès aux droits sociaux, entraves à l'ouverture d'un compte bancaire...

Le rapport d'évaluation appelle à un «*effort renforcé et continu*» auprès des plus fragiles et prêche pour une approche globale : «*L'absence d'un acteur chargé explicitement de l'accompagnement [des réfugiés] sur toute la durée de leur intégration apparaît comme un frein à la mise en place d'une politique publique efficace*».

Le cabinet épingle notamment la mobilisation insuffisante de logements en leur faveur. «*Le frein évoqué de manière récurrente, outre le manque de loge-*

ments dans le parc social, est le manque de connaissance et la méfiance des bailleurs», souligne le rapport. EY insiste également sur la nécessité de corriger l'accès au logement aux enjeux d'emploi. En dépit d'un «*engagement manifeste*» de l'Etat en la matière, des améliorations sont possibles, «*notamment par une meilleure implication du service public de l'emploi*».

A l'arrivée, si les réfugiés présentent un «*haut niveau d'employabilité*» du fait de leur âge plutôt jeune ou de leur désir d'«*intégration par le travail*», les difficultés de logement, de mobilité ou encore leur faible maîtrise du français limitent considérablement leurs opportunités. D'après les informations complètes par EY, seul un quart des réfugiés interrogés occupait un emploi, alors qu'ils étaient 63 % dans ce cas dans leur pays d'origine. Et, parmi ceux qui occupent un emploi en France, celui-ci est de niveau inférieur dans près de la moitié des cas. ■

JULIA PASCUAL

LES CHIFFRES

42 %

C'est la part de réfugiés en emploi, un an après l'obtention de leur titre de séjour, selon l'Institut français des relations internationales – 22 % sont au chômage, 19 % sont inactifs et 17 % font des études.

46 %

C'est la part des réfugiés qui occupent des emplois d'ouvriers, contre 22 % dans leur pays d'origine, subissant un phénomène de déclassement professionnel. 2 % sont cadres ou professions intellectuelles supérieures, contre 10 % dans le pays d'origine.

43 %

C'est la part des réfugiés en emploi qui occupent un CDI, contre 84,7 % des Français, ce qui témoigne d'un phénomène de précarisation.

70 %

C'est la part des personnes récemment reconnues comme réfugiés qui déclarent un niveau de vie au-dessous du seuil de pauvreté.

« La question est au centre du débat politique depuis les années 1980 »

Les chercheurs Sophie Bilong et Frédéric Salin expliquent que les emplois des exilés sont plutôt précaires, instables et mal rémunérés

ENTRETIEN

Sophie Bilong, chercheuse associée à l'Institut français des relations internationales (IFRI), et Frédéric Salin, docteur à l'IRIS-EHESS, ont publié, en février, une étude sur «*l'emploi des personnes réfugiées : des trajectoires professionnelles aux politiques de recrutement des entreprises*». Ils mettent notamment en évidence un phénomène de déclassement professionnel.

Vous avez réalisé des travaux sur l'intégration professionnelle des réfugiés. Quels en sont les principaux freins aujourd'hui ?

Sophie Bilong : Les freins à l'accès à des emplois de qualité renvoient à la maîtrise de la langue française, à la question de la reconnaissance des diplômes et des compétences et au fait que des

nombreux emplois, comme ceux de la fonction publique ou les professions réglementées, imposent un diplôme français ou la nationalité française. S'agissant de la maîtrise de la langue, le nombre d'heures de cours de français dispensés par l'OFII [Office français de l'immigration et de l'intégration] a augmenté, mais cela n'est proposé qu'une fois que les personnes sont reconnues comme réfugiées. Il serait plus pertinent que les gens commencent les cours de français dès la demande d'asile. Il y a aussi un problème de pédagogie : des groupes de langue sont très hétérogènes et mettent les gens dans une situation d'apprentissage passive alors que des associations proposent des cours de français en immersion sur les lieux de travail.

Frédéric Salin : Les cours de français ne sont pas pensés comme un service public. La mise en concurrence des organismes

de formation abaisse leur qualité et le but n'est pas la prise en compte des besoins de formation. Par exemple, le niveau nécessaire à la reprise d'études est le B2 [niveau avancé] alors que les politiques linguistiques de l'OFII visent majoritairement le niveau A1 [niveau de découverte].

Vous mettez en évidence un phénomène de déclassement professionnel des réfugiés...

F. S. : En s'appuyant sur l'enquête Elipaz, nous observons une forte ouvrierisation des personnes en exil et ce, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle dans leur pays d'origine. On voit qu'il y a une concentration dans les secteurs de la construction, du bâtiment ou de l'hôtellerie-restauration, des niveaux de rémunération faibles et des conditions de travail précaires avec beaucoup de CDD.

S. B. : Nous avons identifié trois facteurs qui peuvent expliquer ce déclassement. Premièrement, pour obtenir un emploi qui correspond à celui qu'on occupait dans son pays, il faut du temps, or, les demandeurs d'asile subissent une inactivité longue avant de se trouver dans l'urgence de chercher un emploi, une fois reconnu le statut de réfugiés. Cela explique le choix très rapide d'un emploi qui ne correspond pas à leurs qualifications. Le deuxième point est que, pour trouver un emploi qui correspond à ses qualifications, il faut de l'information, maîtriser la langue et avoir des ressources financières. Enfin, le système de reconnaissance des diplômés est balbutiant et méconnu des employeurs.

F. S. : On peut ajouter que les politiques publiques visent à canaliser les demandeurs d'asile vers des emplois subalternes. Je pense, par

exemple, au programme Hope, étudié par le doctorant Behrouz Keyhani, qui a pour objectif de désengorger le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et aussi de répondre aux besoins des entreprises et non pas au projet professionnel des personnes exilées. De même que les personnes ne sont pas incitées à reprendre des études. Avec le plan du gouvernement Bienvenue en France, les frais d'inscription dans l'enseignement supérieur ont augmenté pour les demandeurs d'asile et le coût d'une licence est de 2770 euros.

L'immigration a occupé une place importante dans la campagne présidentielle. Des candidats font le constat d'un échec de l'intégration. Et vous ?

S. B. : Jusque'en 1974, on considérait que les immigrés avaient vocation à rentrer chez eux et on ne

paraît pas d'intégration. C'est dans les années 1980 que cette notion est mise au centre du débat politique avec l'émergence du Front national. Ce terme est né des franges nationalistes. Il a une connotation identitaire.

F. S. : Dire que l'intégration est un échec suppose de vouloir utiliser le terme d'«*intégration*». Or, comme l'analyse le sociologue Abdelmalek Sayad, c'est une notion chargée politiquement, qui se présente toujours sous la forme d'une injonction à s'intégrer. C'est aussi une suspicion. Les personnes sont toujours suspectes de ne pas être assez intégrées. Plutôt qu'à l'intégration, il faut s'intéresser à l'égalité des conditions de vie et de travail. Nos travaux montrent que les emplois des exilés sont plutôt précaires, instables et mal rémunérés. Il s'agit donc d'un échec du projet égalitaire. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR J. PA.